



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Conférence générale

35^e session, Paris 2009

35 C

35 C/37 Add.
1^{er} octobre 2009
Original français

Point 12.5 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LA SITUATION DE LA CAISSE D'ASSURANCE-MALADIE ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DES ÉTATS MEMBRES AU CONSEIL DE GESTION POUR 2010-2011

ADDENDUM

COMMENTAIRES DU SYNDICAT DU PERSONNEL DE L'UNESCO (STU)

PRÉSENTATION

Conformément au point 2805.7 du Manuel administratif de l'UNESCO,
le Syndicat du personnel de l'UNESCO (STU) présente ses commentaires
sur le rapport du Directeur général.

1. Le rapport du Directeur général présente la situation de la Caisse sous un éclairage somme toute assez rassurant qui n'a malheureusement qu'un lointain rapport avec la réalité.
2. En effet, la situation financière de la Caisse est extrêmement préoccupante. L'excédent des dépenses sur les recettes n'est pas dû uniquement au renchérissement des soins de santé et au vieillissement de la population. Il résulte également de la diminution drastique des intérêts des placements résultant de la crise mondiale, de la stagnation des pensions des retraités dont, par conséquent, les cotisations n'augmentent pas, ainsi que de la politique de l'Organisation en matière de contrats qui exclut de la Caisse les nombreux consultants et titulaires de contrats de moins de six mois, sans parler des exclusions contractuelles prévues au paragraphe 2.1 (b) du Règlement de la Caisse. Si l'on peut espérer que le nombre des retraités n'augmentera pas sensiblement au cours de la prochaine décennie, la pyramide des âges n'étant pas harmonieuse à l'UNESCO comme dans une administration nationale, on ne peut maîtriser sensiblement les autres facteurs de déséquilibre, à l'exception de la politique des contrats.

3. En 2005, le montant souhaitable des réserves était estimé par la Commissaire aux comptes à 18 mois de remboursements, plus ou moins trois mois, c'est-à-dire de 15 à 21 mois. Or, les réserves qui étaient de 20 mois au 31 décembre 2004 sont tombées à 17,5 mois au 31 décembre 2006 et à 15,2 au 31 décembre 2008. Autant dire qu'elles ont atteint la cote d'alerte et sont désormais à la merci de la première pandémie venue.

4. En 2005 toujours, la Commissaire aux comptes avait conseillé d'agir rapidement, entre autres, sur les taux de cotisation et leur répartition (172 EX/36). L'UNESCO était en effet la seule Agence des Nations Unies à pratiquer, entre les cotisations employés/employeur un rapport de 50/50, la plupart des autres pratiquant un rapport de 40/60 et même 33/67 pour la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Le Directeur général avait donc proposé à la 33^e Conférence générale qui en avait pris note, un plan global d'action accompagné d'un calendrier de mise en œuvre des recommandations de la Commissaire aux comptes (document 33 C/36), dont la plus urgente à nos yeux était l'augmentation en trois étapes, à compter du 1^{er} janvier 2008, des cotisations employés/employeur en portant progressivement à 60 % la part employeur de la cotisation, y compris les dépenses administratives.

5. La première phase de cette augmentation devait commencer au 1^{er} janvier 2008 avec l'augmentation de la cotisation employeur à 56 % y compris les dépenses administratives. Elle a été repoussée pour des raisons budgétaires et si la Conférence générale approuve cette année les propositions du Directeur général, il devrait en être de même en 2010, date à laquelle cette cotisation aurait dû atteindre 58 %. L'UNESCO resterait donc ainsi pendant deux ans de plus en queue de toutes les Agences des Nations Unies.

6. Un autre sujet de préoccupation est la politique de communication. Depuis deux ans, on nous dit qu'un plan de communication va être ou a été adopté mais tant les participants que le Conseil de gestion n'ont vu à ce jour aucun plan et la communication est inexistante. Le Conseil éprouve même toutes les peines du monde à obtenir les renseignements qu'il demande au Secrétariat de la Caisse ou aux représentants du Directeur général. Les membres élus doivent constamment insister pour obtenir la tenue régulière des sessions dont le nombre réduit ne permet pas au Conseil d'exercer valablement sa gestion.

7. Enfin, il y a lieu de noter que le nombre de membres élus représentant les participants n'est plus de deux comme indiqué dans le document mais de trois.